

Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

A la salle communale de Dizy

1. Propos de bienvenue

Madame Nathalie Favre, Vice-présidente du Conseil intercommunal, souhaite la bienvenue aux délégués de l'ASICOVV et à Madame Marie-Christine Fasel, directrice.

Elle déclare la séance ouverte à 19h00.

En premier lieu, Madame Nathalie Favre remercie le CODIR ainsi que toutes les personnes travaillant pour cette association pour tout ce qui a été effectué jusqu'à ce jour.

Madame Nathalie Favre reprend l'ordre du jour prévu pour cette séance. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Appel

Madame Sabine Burnier, Secrétaire du Conseil intercommunal, effectue l'appel des délégués. Le quorum est atteint.

3. Adoption procès-verbal

Aucune question ou remarque n'est soulevée. Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

4. Assermentations éventuelles

Madame Nathalie Favre procède à l'assermentation des personnes suivantes :

- Madame Françoise Chamot Perez de Gollion
- Madame Tatjana Thonney de Senarclens
- Monsieur Joachim Creteigny de Cossonay
- Monsieur Pierre-André Perrenoud de Gollion
- Monsieur Marc Vial de Chavannes-le-Veyron
- Monsieur Jérôme Fuchs de Chavannes-le-Veyron
- Monsieur Peter Andrea Glauser de Grancy

Elle donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

À l'annonce de leur nom, les délégués solennisent la promesse.

Ils sont félicités par l'applaudissement du Conseil intercommunal.

5. Elections statutaires

Mme Anick Mariller, absente, mais qui accepte toutefois de continuer au poste de Présidente, est élue tacitement par acclamations.

Madame Nathalie Favre, Vice-Présidente passe la parole à M. Steve Baudat (scrutateur) pour l'élection de la Vice-Présidente / le Vice-Président.

Comme il n'y a pas de propositions, Madame Nathalie Favre accepte de renouveler son mandat et, est élue à l'unanimité par acclamations.

Monsieur Steve Baudat de L'Isle et Monsieur Claude Schär de Mauraz sont élus scrutateurs par acclamations.

6. Communications du Bureau et courrier

Madame Nathalie Favre informe que le Bureau n'a pas de communications, ni de courrier à transmettre.

7. Communications du Comité de direction

Mme Anne-Lise Rime prend la parole et salue l'assemblée.

Elle informe que l'ASICOVV, comme toutes les associations intercommunales du district, a été reçue le mercredi 20 septembre par M. le Préfet. Mesdames Anick Mariller, Présidente du CI, Sabine Burnier, secrétaire du CI, Véronique Grandjean, boursière et Nadia Pisani, secrétaire du CODIR l'ont accompagnée à Morges. Tout est en ordre si ce n'est qu'il manque encore à l'ASICOVV le règlement du Conseil intercommunal. Madame la Présidente prévoit un projet avec le bureau qui sera présenté au Conseil intercommunal du printemps 2024. Un papier spécial pour l'archivage est demandé par M. le Préfet.

Madame Borgeaud, bibliothécaire reçoit depuis le 1^{er} septembre tous les jours durant la pause de midi à la bibliothèque les élèves de 7 et 8P qui ont été déplacés aux Chavannes 2. Une convention a été signée entre l'ASICOVV et le canton pour ce temps de travail supplémentaire.

Pour terminer elle remercie Madame Marie-Christine Fasel, directrice, la Vice-présidente et sa secrétaire, la boursière et la secrétaire du CODIR ainsi que tous ses collègues pour leur soutien.

M. Vincent Devantay prend la parole afin de donner quelques informations concernant les Bâtiments : en effet l'été a été assez animé avec passablement de déménagements et une ouverture de 4 classes, à Cuarnens, Gollion et aux Chavannes 1 et 2.

Les travaux des portes à cabines se sont bien déroulés, il reste encore quelques travaux dont la fermeture sous les portes à cabines. L'ASICOVV ne dispose pas encore de la facture définitive. Des plus-values sont apparues sur certains postes et des moins-values sur d'autres mais il semble que l'on soit plus ou moins à 5% du budget.

Pour la suite à venir, le comité a déjà commencé à travailler sur l'annexe des Chavannes 2. Le CODIR espère pouvoir présenter un préavis aux communes dans le courant de l'année prochaine. Enfin il informe que tout sera mis en place pour respecter le délai et afin d'absorber l'augmentation constante des enfants. D'après la dernière projection ce sera loin d'être terminé car une augmentation assez considérable est prévue ces prochaines années et ce jusqu'en 2030-2035.

8. Préavis N° 03/2023, relatif au budget 2024 de l'ASICOVV

Madame Eliane Zürcher, membre de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport du préavis N° 03/2023 relatif au budget 2024.

L'augmentation du nombre d'élèves prévue pour 2024 est de 40 élèves soit 4,8 % et celle du budget est de 5%, ce qui nous fait une augmentation nette de 0.2 %.

La commission a demandé des renseignements supplémentaires concernant les points suivants :

102.301.1 Traitement du personnel et 102.318.5 Honoraires et frais d'expertise

L'inflation et les augmentations de salaires prévues pour 2023 avaient été légèrement surévaluées, d'où une diminution de ces deux postes.

170.352.3 Piscine

Le coût se maintient à 440.- par élève

18 Transports journaliers

Ce budget est calculé d'après les factures mensuelles reçues de MBC.

180.436.01 Remboursements de tiers

Ce sont les élèves du secondaire qui utilisent nos transports

Bâtiments

350.316.14 PPLS Cossonay

Ce montant est facturé au nombre d'élèves donc en augmentation

351.316.1 Bâtiments Gollion

Il y a plus de classes à Gollion que l'année précédente et le coût de location du pavillon neuf est pris en charge selon le coût effectif et non selon la convention régissant les loyers des locaux scolaires.

352.316.1 Bâtiments Grancy

Il y a plus de périodes de gym se déroulant à Grancy.

358 Bâtiment Collège Chavannes 2

358.301.0 Charges salariales conciergerie.

La conciergerie de ce bâtiment est assurée par les employée communaux de la commune de Cossonay et celle-ci nous en refacture les frais. Il y a 4 classes supplémentaires à nettoyer en 2024.

358.312.1 Achat d'électricité et de gaz

Les panneaux photovoltaïques sont maintenant pleinement opérationnels. L'électricité produite nous est refacturée à un tarif préférentiel.

358.380.2 et 358.380.3 Fonds de rénovation bâtiment et cuisine

Le codir a ajouté ces fonds de rénovation en vue de futures réparations ou rénovations.

510 Enseignement primaire

510.311.2 Achat de mobilier scolaire

L'achat de mobilier avait été limité au strict nécessaire, il convient maintenant de compléter ce mobilier selon l'usage fait de chaque classe

510.351.0 Convention bibliothèque.

Nouvelle convention conclue avec le canton pour l'ouverture de la bibliothèque scolaire durant la pause de midi.

570 Camps et courses scolaires.

La période « Covid » étant derrière nous, tous les camps et courses devraient pouvoir avoir lieu.

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du préavis 03/2023 Budget 2024

Où le rapport du Comité de Direction

Où le rapport de la commission de Gestion

Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter de préavis
No. 03/2023 tel que présenté

Madame Nathalie Favre lit les conclusions

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'ASICOVV vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les déléguées et Messieurs les Délégués, d'adopter la conclusion suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE COSSONAY VEYRON VENOGÉ

- vu le préavis du Comité de Direction N° 03-2023, portant sur le budget 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2024 de l'ASICOVV, tel que présenté par le Comité de Direction.

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et divers

Madame Nathalie Favre remercie l'ensemble des membres du Conseil intercommunal pour le travail effectué dans leurs titres et fonctions et précise que la date de la prochaine AG est fixée au jeudi 21 mars 2024 à Mauraz.

Mme Nathalie Favre annonce que chacun est convié à l'apéro offert par la commune de Dizy.

Madame Nathalie Favre clôt l'assemblée à 19h30.

AU NOM DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Vice-Présidente

Nathalie Favre

La Secrétaire



Sabine Burnier

